

l'examen et furent désignés au ministère. Nous espérons que la situation ne se renouvellera pas et que, désormais, nous n'aurons qu'un genre d'examen.

D. N'y a-t-il pas là danger d'exclusivité? Je pose cette question pour ma propre gouverne. L'autre jour, par exemple, à propos du merveilleux travail accompli par le représentant à Rome durant les récentes élections générales italiennes, on a prétendu que celui-ci avait manifesté un magnifique talent qu'il n'aurait jamais eu l'occasion de déployer sauf dans une telle période d'agitation. Bien qu'il n'ait pas été un diplomate de carrière, il a démontré une adresse rare. Aux États-Unis, nombre d'hommes de ce genre obtiennent de tels postes, parce qu'ils ont manifesté certaines aptitudes à la vie publique, soit dans les affaires, soit dans la sphère professionnelle. — R. Je me permets un commentaire. Je trouve l'exemple cité mal choisi pour prouver votre avancé, car l'ambassadeur américain à Rome est un des plus anciens fonctionnaires de carrière, dont l'expérience est faite. Il est dans le *State Department* depuis environ 30 ans. Mais ce fut aussi la pratique des États-Unis de désigner à des missions diplomatiques, quand il leur plaît, des hommes qui ne font pas du tout partie du *State Department*. Le gouvernement canadien a adopté la même procédure. Sur ce point, on remarque deux extrêmes de la part des gouvernements: le gouvernement britannique, pour sa part, accorde rarement des désignations diplomatiques en dehors du *Foreign Office*. Quand il se l'est permis, il a fait de très heureux choix, mais cela n'est pas dans ses habitudes. On a désigné de cette façon le nouvel ambassadeur britannique à Washington, mais c'était là une rare exception.

Aux États-Unis, jusqu'à ces deux dernières années, la règle générale fut de désigner aux postes de commande des candidats choisis hors du service de carrière. Il n'y a déjà pas si longtemps, aucun homme de carrière n'espérait jamais devenir ambassadeur américain à Londres ou à Paris, ou dans un poste d'une telle importance.

Dans le service canadien — qui en est à ses débuts et qui manque d'expérience dans ces matières — nous avons suivi la médiane entre les deux méthodes britannique et américaine. Certains de nos chefs de missions sont des hommes de carrière et plusieurs ne le sont pas; ainsi, nous avons eu l'expérience des deux ordres de fonctionnaires diplomatiques.

*M. Low:*

D. Quelle conclusion tirez-vous? — R. Il me semble difficile de trouver mieux que l'amateur bien doué; cependant, tous les amateurs ne sont pas bien doués.

*Le président:*

D. Ce qui me fait mentionner ce cas ici, c'est que, l'autre jour, à la Chambre des communes, un digne membre de notre Comité, M. Gordon Graydon, parlant de la situation tendue en Palestine, formulait le vœu que certains de ces chefs de file dans les affaires mondiales, tels que lord Mountbatten — il ajouta aussi un autre nom — pussent occuper un poste très élevé. C'est souvent le poste qui fait l'homme; si une certaine classe de notre peuple, peut-être bien qualifiée pour assumer ces fonctions, se voyait refuser la chance d'atteindre à des postes élevés dans le service consulaire, elle pourrait s'en sentir quelque peu frustrée. — R. D'après mes propres vues, on ne saurait édifier un service diplomatique actif si les diplomates de carrière ne sentaient pas qu'ils avaient le premier choix des postes les plus élevés, à condition d'être qualifiés pour les remplir. D'autre part, je crois qu'il y aurait danger à réserver les meilleurs emplois diplomatiques aux membres du service. C'est bon de vivifier parfois le service. Si un candidat est bien qualifié pour occuper un poste particulier, il devrait certainement y être